

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Séance extraordinaire tenue le 19 janvier 2026, à 19 h,  
à la salle du conseil au 116, rang Saint-Claude

Étaient présents :

Le maire suppléant : M. Doug Loiseau

Les conseillers : M. Carmyn Girard  
M<sup>me</sup> Vicky Bergeron Landry  
M. Denis Robert  
M<sup>me</sup> Carole Ste-Marie

Étaient absents : M<sup>me</sup> Estelle Muzzi  
M. Simon Lejour

formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Aussi présente, la greffière-trésorière, M<sup>me</sup> Stéphanie Leblanc.

### Pensée

Mesdames, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL-vous est donné, par les présentes, par la greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par la greffière-trésorière, pour être tenue à la **salle du Conseil** au 116, rang Saint-Claude, le **lundi dix-neuvième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six à 19 heures**, et qu'il y sera pris en considération tous sujets suivants :

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat pour la rénovation des salles de bain de la salle Jules-Romme
4. Modification de la résolution 2026-01-018, coût d'entrée et des passes au Parc
5. Période de questions
6. Clôture de la séance
7. Levée de la séance

Donné ce treizième jour du mois de janvier 2026

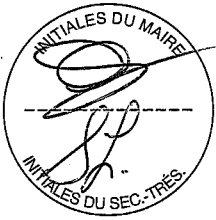
---

### DÉCLARATION SOUS SERMENT DE L'EXPÉDITEUR

Articles : 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et  
134 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01))

---

Je, soussigné(e), Stéphanie Leblanc, exerçant ma profession au 116, rang Saint-Claude à Saint-Bernard-de-Lacolle, déclare solennellement et atteste ce qui suit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

1. Je suis greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;
2. À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 13 janvier 2026, j'ai notifié, par moyen technologique, à savoir par courriel, un avis de convocation à la séance extraordinaire du conseil du 19 janvier 2026, aux destinataires suivants, en leur transmettant ces documents aux adresses qui étaient actives au moment de l'envoi :

Nom du destinataire	Fonction	Adresse courriel	Heure et minutes de l'envoi
<b>Estelle Muzzi</b>	Mairesse	<a href="mailto:emuzzi@mun-sbdl.ca">emuzzi@mun-sbdl.ca</a>	14h52
<b>Simon Lejour</b>	Conseiller # 1	<a href="mailto:slejour@mun-sbdl.ca">slejour@mun-sbdl.ca</a>	14h52
<b>Doug Loiseau</b>	Conseiller # 2	<a href="mailto:dloiseau@mun-sbdl.ca">dloiseau@mun-sbdl.ca</a>	14h52
<b>Carmyn Girard</b>	Conseiller # 3	<a href="mailto:cgirard@mun-sbdl.ca">cgirard@mun-sbdl.ca</a>	14h52
<b>Vicky Landry Bergeron</b>	Conseillère #4	<a href="mailto:vlandry@mun-sbdl.ca">vlandry@mun-sbdl.ca</a>	14h52
<b>Denis Robert</b>	Conseiller #5	<a href="mailto:drobot@mun-sbdl.ca">drobot@mun-sbdl.ca</a>	14h52
<b>Carole Ste Marie</b>	Conseillère #6	<a href="mailto:cstемarie@mun-sbdl.ca">cstемarie@mun-sbdl.ca</a>	14h52

3. L'adresse courriel à laquelle ce document a été transmis est l'adresse courriel que chaque destinataire a indiqué être l'emplacement où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés;
4. Ce document comportait : 4 fichiers dont :
  - 1 page : convocation
  - 1 page : confirmation de réception de l'avis de convocation
  - 1 page : Ordre du jour
  - 2 pages de proposition de résolutions
5. Je n'ai pas utilisé de bordereau d'envoi pour cette notification, compte tenu que la Municipalité ne dispose pas d'un tel procédé.

ET J'AI SIGNÉ À Saint-Bernard-de-Lacolle, le 19 janvier 2026

  
Stéphanie Leblanc, greffière-trésorière

Serment prêté devant moi, à Saint-Bernard-de-Lacolle, le 19 janvier 2026



Doug Loiseau, maire suppléant



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Bernard-de-Lacolle

**RÉSOLUTION 2026-01-022**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste-Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2026.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi du contrat pour la rénovation des salles de bain de la salle Jules-Romme
- 4- Modification de la résolution 2026-01-018, coût d'entrée et des passes au Parc
- 5- Période de questions
- 6- Clôture de l'assemblée
- 7- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ

**RÉSOLUTION 2026-01-023**

**Octroi du contrat pour la rénovation des salles de bain de la salle Jules-Romme**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a procédé à un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réalisation des travaux de rénovation des salles de bain de la Jules-Romme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions reçues nous a permis de conclure que la soumission conforme la plus basse est celle de J.L. Priest;

**En conséquence,**

il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ste-Marie, appuyé par M. Carmyn Girard et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle octroie le contrat pour la réalisation des travaux de rénovation des salles de bain de la Jules-Romme à J.L. Priest, au coût de 209 007,30 \$ taxes incluses;

Que la direction générale de la municipalité soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat.

Nom de l'entreprise	Montant (avec taxes)
Constructions J. Boulais inc.	260 321,80 \$
Coboss Construction inc.	264 449,67 \$
Construction Richard Murray inc.	264 229,82 \$
Construction G.C.P. inc.	281 246,15 \$
J.L. Priest inc.	209 007,30 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

**QUE** le projet soit financé en partie par l'aide financière accordée dans le cadre du PRABAM et, pour le solde, par le fonds d'immobilisation futur de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

### **RÉSOLUTION 2026-01-024**

#### **Modification de la résolution 2026-01-018, coût d'entrée et des passes au Parc**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que soit annulé la résolution 2026-01-018 pour être remplacé par la résolution suivante :

Que soit autorisée l'augmentation du coût des passes annuelles et de location de tube pour une demi-journée comme suit :

Adulte 18-59 ans	75,71 \$
Adulte 60 ans et plus	54,08 \$
Enfant 5-17 ans	37,85 \$
Étudiant	54,08 \$
Familiale	189,26 \$
Enfant supp passe familiale	21,63 \$
Location de tube ½ journée	4,50 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
AUCUN VOTE DEMANDÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Carmyn Girard, appuyé par M<sup>me</sup> Vicky Landry Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que soit levée la séance extraordinaire du 19 janvier 2026 à 19 h 06.

M. Doug Loiseau  
Maire suppléant

M<sup>me</sup> Stéphanie Leblanc  
Greffière-trésorière